



## Minorité de blocage de l'État au sein d'ENGIE :

### **l'État renie ses promesses et se prépare à vendre ses bijoux de famille**

Dans une interview au journal Les Échos le 12 juin 2018, Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Économie, a annoncé le plan de privatisations du Gouvernement dans le cadre du projet de loi PACTE (plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) concernant la Française des Jeux, Aéroports de Paris mais aussi ENGIE.

Concernant plus spécifiquement ENGIE, le Gouvernement a donc décidé de s'affranchir définitivement de l'engagement pris lors de la fusion entre Gaz de France et Suez, à savoir le seuil minimal de détention du capital (ou de droits de vote depuis la loi Florange de 2014).

Ce n'est pas un scoop car au détour d'une question posée le 4 avril 2018 par Laurent GARCIA, Député de Meurthe-et-Moselle, le Ministre a déjà répondu par une pirouette en indiquant que la seule action spécifique (*golden share*) permet à l'État de garantir les intérêts du pays sur les infrastructures stratégiques.

#### Une promesse de l'État non tenue ...

Comme le dit l'adage, les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent. Alors que l'État a déjà franchi à la baisse à plusieurs reprises le seuil des 30 % de détention du capital ou des droits de vote au sein d'ENGIE et bien que la CFE Énergies ait saisi à plusieurs reprises le Conseil d'État, la plus haute juridiction administrative n'a jamais rien trouvé à redire à ce comportement, usant d'arguties juridiques pour valider les décisions gouvernementales.

#### ... un État défaillant en tant qu'actionnaire ...

Alors que la France engage sa transition énergétique, l'État va assurément se priver de moyens d'action. En effet, la volonté du Gouvernement est d'alléger son portefeuille d'action ENGIE pour des questions budgétaires. En réduisant sa participation, l'État réduira aussi sa présence au Conseil d'Administration du Groupe et donc son poids dans les prises de décision. Au demeurant, au regard de la passivité complaisante de l'État dans le dossier de l'offshorisation hors de France et d'Europe des emplois de conseillers clientèle, il est loisible de se dire que cela ne changera finalement rien.

Mais si le Groupe décide demain de transférer son siège hors de France, cet acte ne relèvera pas des infrastructures stratégiques, l'État ne sera plus en mesure de s'y opposer. Sans minorité de blocage, quels seront les moyens d'action de l'État ? Quid des infrastructures stratégiques ?

#### ... un État qui ne s'intéresse qu'à ses comptes publics sans ambition industrielle.

En quoi cette suppression du seuil de détention du capital va aider à la croissance et à la transformation des entreprises ? En rien ! Au-delà de la poursuite de la vente d'actions, il y a malheureusement fort à parier que ce sont une nouvelle fois les salariés qui feront les frais des futures transformations du Groupe dont l'État finira de se désintéresser complètement.

**S'il n'est nullement question d'être nostalgique de l'époque Gaz de France / Suez, force est de constater que c'est une page qui se tourne pour ENGIE avec une gouvernance renouvelée et des orientations stratégiques profondément modifiées. L'Alliance CFE UNSA Énergies continuera à défendre une vision industrielle du Groupe dans les années à venir.**

**L'ALLIANCE CFE UNSA ÉNERGIES,  
100 % LIBRES... 100 % VOUS !**

**CFE-CGC ÉNERGIES**  
59 rue du Rocher  
75008 PARIS  
[www.cfe-energies.com](http://www.cfe-energies.com)  
[contact@cfe-energies.com](mailto:contact@cfe-energies.com)